BOUMERDÈS

L'Algérie sollicite l'aide de l'Union européenne pour développer son économie bleue

La Commission de l'Union européenne (CUE) va arrêter d'ici mi-novembre un programme d'aide technique dans le secteur de l'économie bleue qui tourne autour de la mer et du poisson, une assistance destinée aux pays de la rive sud de la Méditerranée.

Les autorités algériennes veulent introduire des dossiers pour validation. Elles veulent également démontrer aux experts de cette instance européenne la fiabilité de leurs divers programmes de développement du secteur de la pêche et aquaculture et tout ce qui tourne autour de l'économie de la mer. Dans ce cadre, un atelier national a été organisé les 25 et 26 octobre par la Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Boumerdès avec la collaboration d'experts de l'Union européenne.

Ces journées d'étude concernaient plus particulièrement le projet pilote, en relation avec l'économie de la mer, qui sera mis en exécution dans la région de Zemmouri, dans l'est de la wilaya de Boumerdès. «La stratégie sectorielle a été élaborée sur la base des principes de l'économie bleue et de croissance bleue.

Dans ce cadre, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche voulait réaliser un projet pilote qui englobe plusieurs activités dans la région de Zemmouri qui tourne autour de la mer, et ce, avec la participation d'autres secteurs qui ont une relation avec le secteur principal qu'est la pêche. Les financements vont venir après», nous a confié Karima Idjer, chargée des études de synthèse au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP).

Pour impliquer l'UE, il faut la convaincre. «Ce projet se fera dans l'inter-sectorialité. Une feuille de route sera élaborée. On parle d'économie bleue, de croissance bleue et politique maritime intégrée mais il faut le démontrer. L'UE apportera son expertise pour l'élaboration de cette feuille de route», expliquera la responsable du MADRP.

De son côté, l'UE veut être un partenaire dans le choix d'une stratégie pour une pêche responsable et qui protège l'environnement. Elle veut en effet apporter sa touche dans l'innovation et la création d'une valeur ajoutée par l'économie bleue. Comme elle veut éviter la mauvaise expérience du Nord au sujet de la surexploitation des ressources. «La mission de l'UE, c'est d'illustrer des concepts d'économie bleue, de discuter avec les acteurs locaux des potentialités, des problèmes et des solutions économiques au niveau local. Ceci est la partie minime de ce que fait la Commission européenne avec les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Photo : DR

Objectif, une pêche qui protège l'environnement.

D'ici peu, la Commission européenne va communiquer un nouveau cycle de soutien technique aux pays de la rive sud de la Méditerranée. Il y aura effectivement des financements pour la planification et l'échange de connaissance. L'idée est d'arrêter une stratégie commune», nous dira Matéo Bracci, expert consultant et membre de la délégation de la Commission de l'UE.

Abachi L.

LE P-DG DU GROUPE SAIDAL :

«Nous allons produire de l'insuline en cartouche en 2017»

L'insuline fait partie du premier wagon de la locomotive des projets d'exportations du groupe pharmaceutique Saidal, a indiqué hier le P-dg de ce groupe. Selon lui, les premiers flacons d'insuline en cartouche sous le label Novo Nordisk sortiront de l'usine de Constantine d'ici fin 2017.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - «C'est la fin du bricolage et le succès est une obligation» promet-on au niveau du groupe pharmaceutique Saidal. D'ailleurs, le groupe, qui projette de constituer une stratégie d'exportation élargie, compte se placer comme un groupe d'envergure régionale.

«L'exportation de l'insuline, premier produit inscrit dans notre programme d'exportation, est une locomotive pour entraîner d'autres produits», a indiqué Boumedienne Derkaoui, P-dg du groupe Saidal.

Le responsable qui est revenu hier sur le partenariat entre le groupe et le laboratoire danois Novo Nordisk a expliqué que la mise à niveau des équipements de l'usine d'insuline sera finalisée en décembre prochain et les premiers flacons d'insuline sortiront en juin 2016 de l'usine Saidal à Constantine.

Quant au nouveau projet de production d'insuline en cartouche, M. Darkaoui a expliqué que l'équipement a été commandé en mai 2014 et sera réceptionné sur site en mai 2016. «Les équipements sont déjà commandés et seront installés dès que l'entreprise chargée de la partie génie civil livrera le projet en septembre 2016», a souligné le responsable qui a affirmé que l'insuline en cartouche sera disponible d'ici fin 2017 sous le label Novo Nordisk. «Nous prendrons en charge les besoins immédiats nationaux qui sont de 24 millions de cartouches annuellement et nous aurons un excédent à l'exportation, puisque nous prévoyons la production de 50 millions de cartouches par an», a-t-il souligné.

L'intervenant a expliqué que le choix s'est porté sur la firme internationale danoise car «son offre était la plus profitable à l'Algérie». Selon l'intervenant, Saidal qui a connu un immobilisme de presque trente ans, a rattrapé une partie du retard.

Le groupe, dit-il, réalise depuis les cinq dernières années un bénéfice annuel allant entre 1,2 et 2 milliards de dinars. Suite à ses projets de développement dont les délais de finalisation sont fixés à 2019, Saidal compte détenir 15% de parts du marché local, atteindre une capacité de production de 290 millions d'unités de vente dont 17 millions en médicaments issus de la biotechnologie, réaliser un chiffre d'affaires de 48 milliards de dinars, un portefeuille de 320 produits contre 217 actuellement et un nombre de 12 usines, 2 structures de recherche et 5 joint-ventures.

Les Algériens ont consommé 3 milliards de dollars en médicaments en 2014. Soit 100 dollars de consommation par personne et par an. L'Algérie est ainsi placée deuxième pays consommateur de médicaments après l'Afrique du Sud.

S. A.

CONSTRUCTION NAVALE

L'ECRN s'ouvre à la presse

Implantée à Mers-El-Kebir, à l'ouest d'Oran, l'établissement de construction et de réparation navales ECRN se charge de plusieurs missions, à savoir la conception, la réalisation et les essais de la construction navale. Mais pas seulement puisque l'établissement a les qualifications pour assurer la réparation et la rénovation ainsi que la modernisation de la flotte militaire. Sans oublier le développement de l'industrie navale.

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - Durant la visite guidée hier, entrant dans le cadre du plan de communication adopté par le ministère de la Défense nationale, l'établissement de construction et de réparation navales/2e RM, un exposé a été présenté à la presse sur les différentes réalisations de navires pour le secteur civil et militaire tels que : chalutier de 12 m, sardinier de 16 m, vedettes de servitude de 12 m, remorqueur de 800 cv, patrouilleurs rapides de 37.5 m, dock flottant de 500 tonnes…

L'ECRN offre plusieurs services utiles au secteur économique pour peu qu'il soit sollicité, il s'agit du secteur de la pêche : chalutiers, sardiniers… le secteur portuaire : remorqueurs de 800 à 1 500 cv, vedettes de servitude et Barges. Il en est de même pour la réparation navale.

Le directeur technique et de production de l'ECRN, le colonel Rahal Mohamed-Aziz, nous a indiqué que le chantier naval dispose de 5 unités de production et d'une unité de construction à Annaba. Il fera remarquer qu'un chantier naval qui n'a pas les moyens de mettre à sec les navires ne peut pas fonctionner. Et de préciser «pour notre part nous disposons de docks flottants de grande capacité de 8 500 tonnes/4 500 tonnes et d'un élévateur à bateau ; son système moyen consiste à mettre à sec les bateaux».

Malgré tous les moyens et qualifications de l'ECRN, sur le terrain et dans ce secteur naval précis, la problématique concerne la main-d'œuvre qualifiée. Par exemple celui qui travaille le métal, on en trouve, dira le colonel, «mais trouver celui qui travaille les matériaux dans la construction navale, ça c'est difficile. L'université et les centres de formation trouvent de l'intérêt auprès de nous, mais le contraire ne se fait pas pour nous parce que les spécialités que nous recherchons ne se font pas à leur niveau ou du moins uniquement l'aspect théorique. Ce que nous faisons : on recrute des diplômés de spécialités proches et on les forme sur le tas, encadrés par les anciens».

Abordant le domaine de la réparation navale, notre interlocuteur dira qu'il ne permet aucune erreur. «Nous sommes très à cheval avec nos partenaires nationaux. Chez nous (en Algérie), il faut avoir à l'œil ces partenaires. Il faut une réparation garantie ; la sélection de ces partenaires est très difficile, voire draconienne.»

Les premiers clients de l'ECRN sont les forces navales, cela ne les empêche pas de répondre aux avis d'appels d'offres nationaux. Dès lors, le domaine de la construction connaît la concurrence et parfois même un manque d'encouragement.

Concernant le domaine de la construction navale, le directeur général de l'ECRN, le général Ramdane Mohamed, dira que par le passé, près de 4 rencontres ont eu lieu avec les patrons de pêche pour s'entendre sur un programme, mais cela n'a pas abouti.

Tout en se félicitant de la dynamique qu'il y a entre leur établissement et le ministère de la Pêche depuis 5/6 ans à travers des conventions signées dans plusieurs domaines, il déplore néanmoins le fait qu'«ils agissent, dit-il avec nous comme avec tout autre partenaire ordinaire et font de la concurrence. Si on veut développer la construction navale, il faut une politique».

Il est impossible, précise-t-il «qu'avec les connaissances et les capacités que nous avons de rivaliser avec les Anglais ou bien avec les Hollandais. Il faut qu'il y ait une protection, une prépondérance pour développer ce secteur. On ne peut être compétitif avec ces pays sauf, peut-être, en matière de main-d'œuvre qui est moins chère, mais au niveau technologique, on ne peut pas être compétitif. Si on veut développer la construction navale, il faut d'abord aller voir ce qui se fait chez nous ensuite aller voir à l'étranger. Il y a certains domaines où on peut répondre, c'est cela l'encouragement».

Le général a précisé que leur établissement est astreint au code du marché public. Il espère que dorénavant, les lois vont changer au vu du slogan «consommons algérien».

A. B.